

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mars 2018

## ÉTHYLOTEST ANTI-DÉMARRAGE LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE FOIX FAIT CONFIANCE À EUROMASTER POUR LA SÉCURITÉ DES CONDUCTEURS

**Le Tribunal de Grande Instance de Foix a convié début février, l'enseigne spécialisée dans l'entretien des véhicules Euromaster, à venir présenter sa solution d'Ethylotest Anti-Démarrage aux différents acteurs de la juridiction du département.**

**Objectif : sensibiliser toutes les parties prenantes à cette solution alternative à la suspension de permis, pour accompagner les conducteurs en infraction dans leur retour à la mobilité.**

**Reconnu pour son professionnalisme et son implication dans la sécurité routière, Euromaster a pu présenter son expertise dans l'installation des Ethylotests Anti-Démarrage et démontrer son engagement dans le développement de cette solution qui offre de réels bénéfices pour le conducteur comme pour l'institution judiciaire.**

### **Un rendez-vous commun au Tribunal de Grande Instance de Foix pour la sécurité des conducteurs**

Le gouvernement a présenté en tout début d'année, une série de mesures pour la prévention routière. Il souhaite notamment faciliter le recours à l'Ethylotest Anti-Démarrage pour lutter contre l'alcool au volant, phénomène qui provoque plus de 1 000 décès chaque année en France.

Début février, Mme Karline Bouisset, Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Foix et Mme Maëliiss Vilamot, Substitut du Procureur de la République, ont invité Euromaster à venir présenter les différentes solutions proposées relatives aux Ethylotests Anti-Démarrage dans le cadre d'une application judiciaire.

En présence également des différents acteurs de la juridiction de l'Ariège, des forces de Police et de Gendarmerie, Euromaster a expliqué le fonctionnement du dispositif, ainsi que les solutions d'équipement, pouvant aller de l'achat à la location. Une valise de démonstration a permis de percevoir concrètement le fonctionnement d'un Ethylotest Anti-Démarrage dans un véhicule.



Pour les conducteurs, cet appareil, véritable alternative à une suspension de permis, leur permet de conserver leur mobilité et leur évite ainsi l'isolement social et/ou professionnel.

Comme l'a souligné Mme le Procureur Karline Bouisset : « Aujourd'hui, 18% des accidents mortels sur la route sont causés par des individus ayant un taux d'alcoolémie de plus de 0,5g/l de sang. L'alcool représente deux tiers des accidents mortels la nuit, le week-end et les jours fériés. Face à ce fléau, les magistrats étaient auparavant démunis pour trouver des solutions alternatives à la suspension du permis de conduire. Mais avec l'Ethylotest Anti-Démarrage, ce n'est plus le cas. En effet, 30% des cas que nous rencontrons sont éligibles à l'installation de ce système. Euromaster est pour nous le réseau qui s'est le plus intéressé au sujet et qui a largement démontré son professionnalisme. C'est donc à eux que nous avons fait appel pour présenter cette solution qui peut nous aider, tous ensemble, à en finir avec les délits liés à l'alcool ».

### Le fonctionnement de l'Ethylotest Anti-Démarrage (EAD)

L'EAD est un appareil électronique qui permet de mesurer le taux d'alcoolémie présent dans l'air expiré par le conducteur. Couplé au système de démarrage du véhicule, il n'autorise sa mise en marche qu'à la condition que le taux d'alcool mesuré soit inférieur au seuil légal préétabli. L'EAD réalise ensuite des contrôles aléatoires pendant la phase de roulage.



### L'expertise d'Euromaster au service d'une véritable solution alternative

Pour réaliser l'installation des EAD il faut au préalable disposer des autorisations nécessaires qui consistent en l'obtention de l'agrément de la préfecture et de la qualification par l'UTAC (Union technique de l'automobile, du motocycle et du cycle).

Euromaster qui réalise déjà les contrôles des EAD rendus obligatoires dans les cars et bus depuis 2015, dispose de 22 centres agréés répartis sur tout le territoire et 44 techniciens experts et qualifiés pour la réalisation de ces interventions.

Fabien Manière, Chef de marché chez Euromaster, explique l'engagement d'Euromaster : « En tant que partenaires des flottes de véhicules professionnels depuis 25 ans, nous développons sans cesse nos activités. Notre volonté est de toujours optimiser la mobilité des véhicules de nos clients en apportant des réponses à tout niveau. Les prestations réglementées, comme l'Ethylotest Anti-Démarrage, sont pour nous des activités historiques que nous proposons à nos clients transporteurs depuis qu'elles existent.

Nous disposons en France de 22 centres agréés pour la réalisation de ces interventions et 44 techniciens experts et qualifiés. A date, nous avons déjà réalisé plus de 600 installations en France d'Ethylotest Anti-Démarrage. C'est grâce à cette expertise de terrain que nous avons été contactés par le Tribunal de Grande Instance de Foix. Nous souhaitons accompagner le développement de cette solution alternative à la suspension de permis avec toutes les parties prenantes. C'est pourquoi nous avons répondu présent à l'invitation du Tribunal de Grande Instance de Foix et sommes prêts à renouveler cette expérience ailleurs si nécessaire ».

## La marche à suivre pour l'installation d'un Ethylorest Anti-Démarrage (EAD)

Concrètement, le conducteur peut se procurer la liste des centres agréés en France sur le site internet de la préfecture, sur le site de l'UTAC, ou sur euromaster.fr pour les centres agréés de l'enseigne.

Une fois le RDV fixé et la solution d'équipement choisie (voir encadré), il faut prévoir environ 4 heures pour l'installation du dispositif. Cette installation n'endommage pas le véhicule. Lors de la dépose, il est prévu un retour à la configuration d'origine.

Toutes les formalités administratives sont prises en charge par le fournisseur de l'appareil et par l'installateur (certificat, déclaration d'installation...).

En fonction de la durée, un contrôle annuel est obligatoire afin d'assurer l'étalonnage et le bon fonctionnement du dispositif pour conserver une mesure parfaite.

### **LES SOLUTIONS D'EQUIPEMENT :**

#### **Solution 1 : Achat de l'appareil**

Coût indicatif du matériel installé = 2 000 € TTC

#### **Solution 2 : Location du dispositif**

Coût indicatif à partir de 36 €/mois pour 36 mois d'engagements  
+ forfait pour l'installation et la désinstallation = 355,20 € TTC.

Tarif du contrôle périodique annuel = 105 € TTC.



Crédit photo : Nico Schlosser

### **A propos d'EUROMASTER EN FRANCE**

Euromaster est une enseigne spécialisée dans l'entretien des véhicules. Elle développe son activité sur deux marchés distincts : le marché du grand public (tourisme, camionnette, 4x4) et celui des professionnels (flottes automobiles, poids lourds, agricole, industriel, manutention, génie civil).

Grâce à son réseau de plus de 400 centres de service (dont 120 franchisés) répartis dans toute la France, à ses 800 ateliers mobiles pour les interventions sur les sites de ses clients, et à un effectif de plus de 2 500 personnes, Euromaster accueille chaque année un million de clients particuliers, sert plus de 100 000 clients professionnels et vend près de 3 millions de pneus par an.

L'enseigne Euromaster a été élue « Meilleur Centre Auto » en 2017-2018 par un panel de consommateurs.

[www.euromaster.fr](http://www.euromaster.fr)

Retrouvez également Euromaster sur les réseaux sociaux    